

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°13 - Mars 2002



EDITO

C'est incontestablement une victoire pour tous ceux qui se battent à nos côtés depuis des années. Le 24 janvier dernier, l'Assemblée Nationale a adopté, à l'unanimité, la proposition de loi sur la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et la traite des êtres humains. Une victoire surtout pour toutes ces victimes si longtemps ignorées des pouvoirs publics et du monde politique. Ce texte fait entrer la traite des êtres humains dans notre Code pénal. Il donne un statut aux victimes des pratiques d'esclavage et aggrave les sanctions existantes. Mais il ne s'agit pas de se reposer sur ces lauriers ! Les députés ont voté le texte " en première lecture ". Il doit encore être adopté par les sénateurs. Si ces derniers apportent des modifications au projet, il sera à nouveau soumis au vote de l'Assemblée Nationale, puis du Sénat. Malheureusement, cette navette entre les deux assemblées n'a pas pu avoir lieu avant la fin de la législature, le 22 février. Donc, il faudra faire pression pour que le processus reprenne au plus vite après les prochaines élections législatives. Sinon, ce vote, hautement symbolique certes, sera un coup d'épée dans l'eau. Nous comptons sur vous. Tout au long de la campagne présidentielle, allez dans les permanences des présidentiables pour interroger leurs supporters sur la question de l'esclavage moderne. Puis quand viendra le moment d'élire les prochains députés, demandez aux candidats de votre circonscription d'inscrire le vote de la loi dans leurs priorités. Et de la dire haut et fort. Pour que les victimes de l'esclavage moderne ne soient pas aussi victimes du calendrier électoral.

■ Le Comité



Photo: Marie Dorigny

Et si on parlait des avocats ?

Pour les victimes de l'esclavage domestique, il faut que justice soit rendue. Pour ce faire il était impératif que des avocats s'engagent à nos côtés. Huit ans plus tard, ceux de "la première heure" sont toujours là. D'autres les ont rejoints. Plus d'une quarantaine ont pris en charge bénévolement des dossiers. Nous donnons la parole à Maîtres Marie-Aimée Piriou, Emmanuelle Hauser-Phelizon, David Desgranges, Françoise Favaro et Norbert Goutman sur le combat qu'ils livrent dans les prétoires.

A la question "Pourquoi avoir choisi particulièrement cette cause ?", Maîtres Piriou et Favaro répondent : "D'abord la motivation des gens ! On était prises par l'énergie qui se dégagait des premières réunions du noyau des fondateurs du CCEM". Et Me Piriou d'ajouter : "C'est grisant - et rare - de faire partir d'un combat dès le départ, de voir comment se monte une association". Au début aucune des deux avocates n'a cru que le CCEM aurait autant de travail. "J'étais franchement incrédule", se souvient Me Favaro. "Des esclaves à l'étranger peut-être, mais à Paris c'était impossible ! Puis j'ai entendu une histoire qui se passait dans une

ambassade. Là, j'y ai cru. J'étais révoltée. Je me suis dit que j'avais un instrument extraordinaire à ma disposition pour dénoncer ce fléau et je me suis plongée dans mon Code pénal". Et d'ajouter : "En fait, j'étais contente qu'on ait besoin de moi comme professionnelle et pas seulement comme militante !" Me Desgranges a contacté le Comité après avoir vu une affiche dans le métro, en pleine commémoration de l'abolition de l'esclavage en 1998. "J'étais planté là, à regarder ces affiches pendant un long moment. Et j'étais littéralement choqué. Par l'image de ce pied inerte, celui d'un cadavre, une étiquette d'identification attachée à la cheville, et par le slogan

L'esclavage en France n'est pas mort, vous êtes libre de ne rien faire". "J'ai très vite vu, dit Me Desgranges, que le procès était pour la victime un passage à l'acte qui lui permet de se dire enfin: Ce n'est pas ma faute ce qui s'est passé et je vais pouvoir passer à autre chose".

Pour ces premiers avocats du CCEM, il y avait un gros travail à faire pour convaincre des juges sceptiques. "On s'est rendu compte, déclare Me Hauser-Phelizon, que le travail domestique lui-même n'était pas reconnu. Ni par les magistrats, ni par la société". Se remémorant la remarque d'un juge devant une victime, "Moi aussi quand j'étais étudiant je



■ **Esclaves, encore** est une publication trimestrielle éditée par le Comité contre l'esclavage moderne diffusée par abonnement (18 €/an) ■ CCEM 31, rue des Lilas ■ 75019 Paris ■ Tel : 01.44.52.88.90 ■ Fax : 01.44.52.89.09 ■ Email : ccem@imagine.fr ■ Internet : www.ccem-antislavery.org ■ Directeur de publication : Dominique Torrès ■ Coordination : Marc Béziat ■ Ont collaboré à ce numéro : Dominique Torrès, Sylvie O'Dy, Nawel Dib, Marc Béziat, Federica Marengo et Georgina Vaz-Cabral ■ Maquette et PAO : Grégoire Seither sur un concept de Gable Dumont-Feyzeau ■ ISSN: 1289-7469 - Commission Paritaire: 0104H78875 ■ Imprimerie Autographe 10 bis, rue Bisson 75020 Paris

faisais la vaisselle !", elle a pris la mesure de la difficulté d'apporter des preuves sur un sujet pareil. "Aujourd'hui ça va mieux. Mais je plaide à Paris et en banlieue parisienne. Je ne sais pas quelle est à la situation, par exemple, à Nice ou à Riom". Me Piriou, qui plaide régulièrement devant le Conseil des Prud'hommes, analyse encore l'attitude des magistrats : "Il y avait les fonceurs et les frileux. Obligés à se déterminer sans l'aide de leurs références juridiques habituelles, ils devaient aller au-delà de ce qu'ils avaient l'habitude de cerner. Soudain, ils travaillaient sans filet et cela leur faisait peur". Mais pour elle, "En huit ans, à Paris, les choses ont beaucoup changé".

Le rapport avec une victime d'esclavage est une expérience tout à fait particulière. "J'étais devant des victimes - souvent très jeunes - qui devaient faire face à la fois au déracinement, aux conflits familiaux, à des pressions psychologiques intolérables, sans parler des violences physiques, psychiques et sexuelles subies", raconte Me Desgranges. "C'était émotionnellement pour moi très fort. Il fallait que j'use de beaucoup de psychologie". Me Hauser-Phélizon, quant à elle, souligne les difficultés d'obtenir des victimes des informations précises, notamment sur des dates. "Elles ont souvent du mal à se situer dans le temps. Dans les premières affaires, notre travail était difficile parce que nous n'avions pas de véritable méthode de travail. Les erreurs étaient possibles. Aujourd'hui il me semble qu'on sait mieux qualifier les faits et poser les bonnes questions".

Certains avocats du CCEM se sont penchés récemment sur notre législation pour faire des propositions à la Mission d'Information parlementaire dirigée par Christine Lazerges. "C'était intellectuellement passionnant", avoue Me Favaro qui a été entendue par les députés. "Le fait que le gouvernement a repris, dans son projet de loi sur la traite des êtres humains, certaines propositions formulées dans le rapport final de la Mission souligne le travail de bulldozer qui a été fait par tous dans ce comité depuis des années. On a créé une dynamique qui modifie les comportements dans des domaines aussi divers que la police, la justice, la diplomatie et les médias".

"Je pense avoir rejoint le CCEM par esprit familial. C'était en droite ligne avec les idées de mon père. Si j'ai choisi d'être avocat et non pas juge, c'est essentiellement parce que les individus me touchent et que je suis plus sensible à leurs problèmes qu'à ceux de la collectivité". Me Norbert Goutman fait partie du barreau de Créteil où il est à la tête d'une association d'avocats militants, dont certains ont défendu des dossiers du CCEM. Pour lui, la rencontre entre deux associations qui pouvaient se compléter était également importante. "Le métier d'avocat a besoin d'être exercé avec un véritable regard sur les autres, autrement il n'a pas de sens" ajoute Me Favaro. "Pour moi, l'investissement bénévole en qualité d'avocate du CCEM a été fondamental. Il me rapproche plus de l'humain, de personnes dont je n'aurais jamais croisé le destin".

◆ **Dominique Torrès**



Photo: D.R.



LE CCEM RECHERCHE BENEVOLES POUR SES ACTIVITES

- Un professeur de dessin et de peinture pour animer un atelier le samedi après-midi
- Un professeur de piano pour donner des cours de débutant

Mais nous recherchons également...

- Un clavier de piano électrique
- Un fer à repasser
- Un aspirateur

REMERCIEMENTS

Mille mercis à Adhanet, Catrine, Nicole, Nadia, Alexandre, au Centre culturel La Clef et à la société DC Audiovisuel pour l'énergie, le temps et le matériel mis généreusement à la disposition du CCEM pour la fête de Noël du 18 décembre.

Tous nos remerciements également à la société Yves Rocher pour ses échantillons de produits de beauté, à un autre "grand parfumeur" (qui se reconnaîtra) et à Stanhome pour sa dotation de linge de toilette pour les cadeaux offerts à Noël.

Enfin un grand merci pour les dons de vêtements reçus directement au CCEM

ARRIVEES

Zohra Azirou et Martine Muguet, assistantes sociales, ont quitté le CCEM. Nous ne les remercierons jamais assez de la qualité du travail effectué depuis plus d'un an par Zohra et plus récemment par Martine.

Depuis, Corinne Brisson et Donia Manai les remplacent au service social. Elles sauront poursuivre et donner un nouvel élan aux changements initiés dans notre prise en charge des victimes. Bienvenue donc !

NOUVELLE ADRESSE : CCEM - 31 rue des Lilas - 75019 Paris
Tel. 01 44 52 88 90 - Fax. : 01 44 52 89 09

En bref



DEPARTS

"Esclaves, encore" avait dressé leur portrait dans son numéro de septembre dernier.

Adhanet et Catrine, toutes deux bénévoles de longue date, nous quittent.

Nous ne pouvons que les remercier encore de ce qu'elles ont apporté aux victimes du CCEM. D'autres bénévoles se proposent déjà pour prendre le relais et mettre en place des activités d'accompagnement et de loisirs. A suivre.



Photo: D.R.

UN NOUVEAU PARTENARIAT
Par téléphone, par courrier ou par mail, venues de toute la France, les propositions de bénévolat convergent rue des Lilas. Cela ne se traduit pas toujours concrètement. L'offre promise ne correspond pas toujours aux besoins du CCEM dans son soutien aux victimes. Pourtant, le CCEM ne pourrait assurer ses missions sans cette aide précieuse. Exemple réussi d'une participation active de salariés citoyens.

La Mondiale, vous connaissez ? Oui, les assurances. L'association "La Mondiale Entraide" ? Non. Il s'agit d'un regroupement volontaire des personnels de cette société qui met du temps libre à disposition d'associations choisies. Le CCEM est un heureux élu et depuis plusieurs semaines Mariama et sept autres jeunes femmes bénéficient de cours de soutien individuels prodigués par ces bénévoles.

En décembre dernier, elles sont parties à dix à Lille où un spectacle et un goûter de Noël les attendaient. En guise de remerciements, elles ont offert un échantillon de danses africaines. Une répétition avant la fête de Noël du 18 décembre où, bien entendu, certaines bénévoles de La Mondiale étaient présentes ! Le 18 janvier, une réunion d'information sur le passage à l'euro était organisée au siège parissien de La Mondiale. Un convertisseur, un agenda, des stylos et autres cadeaux ont été remis aux onze jeunes filles présentes ce soir-là ainsi que des cassettes vidéo et des jeux de société destinés au lieu d'accueil de jour. La soirée s'est achevée autour de plusieurs galettes des rois. Cinq reines ont été couronnées !

Loin de s'arrêter à ce soutien, La Mondiale Entraide envisage de rechercher au sein de l'entreprise des familles d'accueil, des opportunités de "petits boulots", des chambres, des studios ou deux pièces dont les victimes ont tant besoin pour leur autonomie.

■ Marc Béziat

MARSEILLE : "ESCLAVAGE TOLERANCE ZERO".

Il est venu un jour s'informer et voir ce que nous faisons au CCEM. Pierre Dumont a initié de toutes pièces l'antenne de Marseille, devenue depuis un an une association autonome, Esclavage Tolérance Zéro. En 2001, 19 personnes ont été prises en charge. Que de chemin parcouru !

La jeune antenne marseillaise du CCEM a choisi, au début de l'année 2001, de voler de ses propres ailes. L'expérience, l'énergie, la disponibilité et la motivation des bénévoles ont donné naissance à "Esclavage Tolérance Zéro" (ETZ), une association locale restée, bien sûr, en liaison avec nous. La jeune association a eu quelques difficultés pour trouver des moyens de fonctionnement. Mais, malgré ces freins, ETZ a amélioré sa prise en charge des victimes. D'abord en cernant son périmètre d'action : les régions Provence - Alpes- Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. Une cohérence géographique. Puis son domaine d'intervention. L'esclavage domestique certes, mais aussi l'esclavage induit par certaines formes d'exploitation économique dans le

cadre de mariages forcés, de pseudo mariages coutumiers, ou d'un recrutement matrimonial à l'étranger. A cela s'ajoute l'intérêt porté à certaines pratiques agricoles abusives ou aux dérives inacceptables subies par certaines jeunes filles au pair dans le cadre de leur contrat. Un engagement qui conduit cette jeune organisation à soutenir d'autres combats : la lutte contre le tourisme sexuel ou le travail des enfants. L'année dernière, une centaine de signalements ont été portés à la connaissance d'ETZ. Sept dossiers ont fait l'objet d'un suivi juridique. Des procès devraient s'ouvrir dans les prochains mois. Au final, le travail a porté ses fruits. Une notoriété au niveau local ou régional qui permet d'être écouté par les autorités. Ainsi

qu'une reconnaissance qui a conduit la Mission d'information parlementaire, présidée par Christine Lazerges, à se déplacer le 19 septembre dernier pour entendre Pierre Dumont et le témoignage d'une victime.

En 2002, l'association phocéenne va mettre un accent particulier sur les actions de sensibilisation. Sous la forme de rencontres avec les acteurs sociaux, les policiers et les magistrats des différents départements de la région. Mais aussi par l'édition d'affiches et de supports de campagnes d'information pour atteindre, dans un but de prévention, les communautés étrangères de Marseille. Beaucoup de travail en perspective pour les membres d'ETZ. Mais visiblement cela ne leur fait pas peur.

■ Marc Béziat



Interview : Yvette Roudy

Yvette Roudy s'est toujours indignée et battue contre les inégalités et le sort réservé aux femmes. En France, comme ministre ou comme parlementaire. Dans les pays du Sud, à travers son combat contre les mutilations sexuelles. A l'automne 2001, elle a remis au Ministre des Affaires Etrangères un rapport d'information parlementaire sur les droits de l'Homme dans les pays de la Francophonie. Marc Béziat, délégué général du CCEM, l'avait rencontrée au Bénin sur la question du trafic des enfants.

E.E : Comment faire reculer ces trafics?

On peut s'adresser directement aux Etats pour leur dire qu'on ne peut pas les tolérer. C'est un commerce condamnable. D'autant plus difficile à éradiquer qu'il s'appuie sur des coutumes. Dans un environnement de pauvreté, dans des familles nombreuses où les femmes sont tenues à l'écart par des pères qui ont le "pouvoir", l'offre de placement d'enfants par des rabatteurs est vécue comme une opportunité. Malheureusement, on trouve ces enfants, dont certains en France, dans des réseaux de prostitution.

C'est le "côté noir" de la mondialisation.

E.E : Jusqu'où peut-on aller ?

C'est une question de volonté politique. Les Etats et les gouvernements finissent par accepter d'en parler. Ils ne sont pas ignorants. Au Bénin et au Togo, ils savent que cela existe. Des services sociaux se chargent de retrouver les familles d'enfants récupérés, des campagnes de dissuasion destinées aux familles ont été lancées pour dire "Ne laissez pas vos enfants partir aveuglément", des ONG accueillent ces enfants, les scolarisent et les réinsèrent dans leurs familles. J'ai donc proposé de soumettre les aides

fournies, dans l'espace francophone, à certaines obligations de respect des droits de la personne humaine.

E.E : Et vous-même, que pensez-vous pouvoir faire ?

Les parlementaires peuvent faire des recommandations, mettre en place des missions d'information... Après mon rapport devant le Conseil de l'Europe, il y a eu une mission d'information parlementaire en France. Plus on parlera et plus on ira sur place, plus on soutiendra l'indignation.

■ Propos recueillis par Marc Béziat

NOUVELLES JURIDIQUES

❖ **Victoire pour Henriette !** Le 13 décembre 2001, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 19 octobre 2000 qui avait condamné les époux Bardet à une simple amende de 10 000 francs pour l'emploi de travailleur en situation irrégulière. Vincent et Aminata Bardet avaient été condamnés en première instance le 10 juin 1999 à un an de prison dont 7 mois avec sursis et 100 000 francs de dommages et intérêts pour l'emploi non rétribué d'une personne en situation de vulnérabilité et de dépendance au titre de l'article 225-13 du Code pénal. La Cour de Cassation renvoie l'affaire devant la Cour d'Appel de Versailles estimant "insuffisants", "inopérants" ou "contradictoires" les motifs de l'arrêt de relaxe de la Cour d'Appel de Paris, notamment en ce qui concerne le rejet de la situation de vulnérabilité et de dépendance de la victime.

❖ **Et pour Joséphine !** La Cour d'Appel de Paris a confirmé, le 16 janvier dernier, la décision rendue par le Conseil des Prud'hommes de Créteil du 8 juillet 1999. Celle-ci condamnait les époux Ebinéa, ex-employeurs de Joséphine B., une Congolaise ayant vécu huit années de calvaire à leur service (cf. EE n°9-10), à verser les salaires et les indemnités afférentes.

❖ **Inquiétude pour Djeneba.** Une ordonnance de non-lieu a été prononcée par le juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Bobigny le 11 février dans l'affaire de Djeneba O. Cette jeune Ivoirienne avait notamment subi de nombreuses maltraitances au domicile de ses employeurs alors qu'elle était mineure. La partie civile a interjeté appel de cette décision. Ce dossier est lié à celui d'une autre victime du CCEM.

LES LUNDIS DE MONIQUE

On oublie parfois que la mission du CCEM ne s'arrête pas aux procès des victimes. Tout un travail social est accompli. Depuis deux ans Monique Bernard, psychologue chargée bénévolement de l'orientation au CCEM, reçoit, écoute et oriente tous les lundis, au mieux les jeunes filles dans leurs projets professionnels.

A force de travail, de ténacité et parfois de chance, Henriette est devenue aide-soignante, Olivia est vendeuse de cosmétiques, Jeanne aide à domicile chez une personne âgée, Marthe suit une formation rémunérée (français, informatique et découverte des métiers), Sytan sert dans un restaurant, Aline est auxiliaire de puériculture dans un crèche...

La plupart du temps, ayant été peu ou pas scolarisées, les jeunes femmes ne savent ni lire ni écrire. Elles sont systématiquement en situation irrégulière. Deux heures d'alphabétisation par jour, au sein d'autres associations ou avec des bénévoles du CCEM, constituent l'unique solution de départ pour elle. Quand elles obtiennent leur titre de séjour des mois plus tard, Monique peut les inscrire dans des centres de formations rémunérées, en passant par divers organismes spécialisés dans l'aide à l'emploi pour les jeunes. Mais une fois leur alphabétisation ou leur formation achevées, son travail n'est pas fini pour autant. Ces premières étapes ne débouchent généralement pas sur une embauche. Elle les aide donc patiemment à rédiger CV et lettres de motivation pour les préparer à passer un entretien.

Par ailleurs, grâce à Nicole, ces jeunes filles peuvent passer un examen pour devenir secouristes. Huit sont déjà titulaires du brevet de la Croix-Rouge, cinq vont se présenter. Un diplôme très important pour elles. Non seulement il les aide à trouver du travail de garde d'enfants ou de personnes âgées, mais surtout elles deviennent enfin "diplômées". Aujourd'hui, aucune des victimes prises en charge par le CCEM ne reste oisive. Le but pour toutes : un projet professionnel.

■ Nawel Dib

LE CCSM, LA PETITE SŒUR ITALIENNE DU CCEM

En Italie, le travail domestique est de plus en plus répandu et emploie un nombre croissant d'étrangers souvent en situation irrégulière, prêts à accepter des conditions de vie et de travail indignes. Le Comitato contra la Schiavitù Moderna (CCSM) entend se donner les moyens d'agir en matière de prévention, d'information et d'assistance directe aux victimes.

Après avoir été exploitée au domicile et dans l'usine de ses employeurs en Italie (cf. EE n° 9-10), Gong Lee, une jeune Chinoise, s'était enfuie et avait été accueillie par une communauté religieuse. Le CCSM, alerté par la police, l'avait rencontrée et lui avait proposé le soutien, accepté par Gong Lee, d'un de ses avocats. La date du procès n'est pas encore fixée et la jeune femme se trouve dans une situation précaire. Elle a été prise en charge par une organisation de la région de Milan qui l'a placée dans un foyer, sans pour autant lui proposer un programme d'assistance dans le

cadre de la législation spécifique sur la protection des victimes de la traite des êtres humains. Ce que déplore Gabriella Cribiori, co-présidente du CCSM.

En effet, l'article 18 de la loi italienne sur les étrangers prévoit la délivrance d'un permis de séjour et de travail à titre humanitaire aux victimes de traite des êtres humains, lorsqu'elles décident de coopérer avec la Justice ou d'intégrer un programme d'accompagnement et d'insertion sociale, mis en place par une association agréée ou une collectivité locale.

Pour obtenir cet agrément les associations doivent justifier d'au moins trois ans d'existence et présenter un projet d'accompagnement social spécifique auprès du Ministère de l'Égalité des Chances. Le CCSM remplira toutes ces conditions en avril prochain.

Cela facilitera ses démarches d'assistance aux victimes et évitera les dysfonctionnements apparus dans la prise en charge de Gong Lee.

Le CCSM, composé uniquement de bénévoles, a jusqu'ici surtout fait un travail d'information, notamment à travers son bulletin trimestriel "Mai più schiavi" ("Jamais plus d'esclaves"). Il vient de présenter à la Région de Milan un projet, en partenariat avec d'autres associations italiennes et le CCEM.

Conçu en vue de renforcer la coopération entre les organismes impliqués dans la protection des victimes, l'objectif du programme est d'analyser les conditions d'application de l'article 18 dans la région lombarde et de les comparer aux méthodes d'assistance qui n'intègrent pas cet article.

En 2001, vingt titres de séjour ont été délivrés en Lombardie à des victimes d'esclavage économique. Deux étaient des domestiques. L'arbre qui cache la forêt ?

■ Federica Marengo



L'EUROPE DES ASSOCIATIONS EST EN MARCHÉ

L'Europe, entité économique, sociale, politique et culturelle se construit. Elle a aussi un rôle essentiel à jouer dans la défense des droits fondamentaux et le respect de la dignité humaine. Le CCEM, dans le cadre du programme européen Daphné, s'est lancé dans une recherche concernant les meilleures méthodes d'assistance et de protection des victimes de la traite des êtres humains. Un travail commencé en janvier 2001.

De quoi s'agit-il ? De recenser et de promouvoir les meilleures pratiques en matière d'assistance aux victimes, soit dans une perspective d'insertion dans les pays d'accueil, soit de réintégration dans les pays d'origine.

Ce travail vise à renforcer les échanges et la coopération entre les organismes impliqués dans la lutte contre l'esclavage. Face à ce drame humain, autant faire profiter tous les

acteurs de l'expérience acquise dans d'autres pays européens plutôt que chacun agisse dans son coin. Le CCEM, dans ce projet, a pour partenaires l'Organisation Internationale pour les Migrations et les associations Pag-Asa et Payoke (Belgique), Differenza Donna, Associazione On the Road et l'Officio Pastorale Migranti Caritas - Turin (Italie).

Dans un premier temps, en 2001, cette action européenne a pris la forme d'une sensibilisation des acteurs, ONG, administrations, services sociaux, en Autriche, en Allemagne et en Grèce. Sans oublier la France et le Parlement Européen, où un travail d'information a été poursuivi.

Le CCEM a aussi coordonné l'édition d'une brochure " Traite des êtres humains, phénomène - législation - assistance " en trois langues et la réalisation d'un site Internet (www.victims-of-trafficking.org).

En 2002, le programme prévoit la production d'une cassette vidéo et la publication d'un guide sur les méthodes d'assistance destiné aux professionnels (services sociaux et, au-delà, personnels des institutions policières, judiciaires et gouvernementales).

Leur but : privilégier le statut de victime à celui d'étranger en situation irrégulière. Une rencontre au Parlement européen en octobre prochain conclura ces initiatives.

La philosophie du projet est claire: créer et renforcer le réseau européen des associations et des institutions impliquées dans l'assistance aux victimes afin d'améliorer la coopération entre les pays confrontés à ce drame humain. La consolidation des liens entre ONG et l'uniformisation des approches se révèlent plus efficaces et rapides que le processus décisionnel de l'Union européenne...

■ Georgina Vaz Cabral

ETATS UNIS : UN RAPPORT ACCABLANT

L'organisation américaine Human Right Watch vient de rendre public un rapport dénonçant les abus dont sont victimes aux Etats-Unis plusieurs milliers de travailleurs domestiques, généralement des femmes, employés par des diplomates, des fonctionnaires d'organisations internationales, des hommes d'affaires ou des expatriés de retour pour un séjour temporaire dans leur pays. Ces travailleurs entrent légalement aux Etats-Unis, munis d'un visa spécial qui les lie entièrement à leur employeur. "Il y a de graves abus aux droits de l'Homme aux USA et cela reste caché à l'opinion. Il faut que cela cesse", ponctue Carol Pier, l'auteur du rapport.

Le CCEM connaît ces abus pour les avoir dénoncés dans maintes situations impliquant des personnes protégées par une immunité diplomatique. Il s'associe aux préconisations de Human Right Watch : établir une surveillance effective des conditions de délivrance des visas spéciaux, permettre l'accès à la justice aux victimes abusées de leurs droits fondamentaux et faire pression sur les organisations internationales pour qu'elles mettent en œuvre des codes de conduite visant les liens entre leurs personnels et leurs employés domestiques.

MOBILISATION POUR ELMA

The Trafficking Victims Protection Act, adopté en 2000, punit les individus ou les agences qui tirent profit de la traite des personnes aux USA. Un des premiers procès engagé sur la base de cette législation s'est ouvert à New York en novembre 2001.

La Cour doit se prononcer sur la plainte déposée par Elma Manliguez, une femme d'origine malaisienne, contre Martin et Somanti Joseph qu'elle accuse d'avoir usé de contrainte à son encontre pour la faire venir de Malaisie.

Elle a travaillé à leur domicile du Queens (banlieue de New York), employée comme domestique en

charge des tâches ménagères et de la garde de trois enfants. Elma Manliguez affirme avoir trimé deux ans sans congé ni repos et n'aurait reçu pour tout salaire que 7 centimes d'euro de l'heure !

La Malaisienne aurait été enfermée au domicile des Joseph victime de manque de soins, de malnutrition et de conditions d'hébergement indignes.

Le Centre des Travailleurs Philippins à New York et le Comité pour les Travailleurs Domestiques Migrants, basé à Washington, se sont mobilisés pour réclamer justice pour Elma et demander que cessent ces abus. Le journal USA Today, dans une récente enquête, a recensé plus de 140 cas d'abus de domestiques répertoriés par les autorités judiciaires, les services de l'immigration, les ONG.

■ Marc Béziat



Le Congrès américain à Washington

(Photo: D.R.)



En bref

INTERNATIONAL

DEUX NOUVEAUX INSTRUMENTS JURIDIQUES

Le 18 janvier dernier, le Protocole additionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), bannissant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie enfantines, est entré en vigueur pour l'ensemble de la communauté internationale. Il vise à protéger un million d'enfants dans le monde, victimes de ce type d'exploitation. Depuis le 12 février, un autre Protocole additionnel à la CDE, sur l'implication des enfants dans les conflits armés, impose aux Etats qu'aucun mineur de moins de 18 ans ne soit contraint à être incorporé dans un service militaire. Selon Coalition to Stop the Use of Child Soldiers, ("Coalition pour stopper l'utilisation des enfants soldats"), un demi million d'enfants servent aujourd'hui dans les forces gouvernementales, paramilitaires ou autres groupes armés dans 85 pays et 300 000 d'entre eux participent aux combats dans plus de 35 pays.

SITUATION CRITIQUE AU NIGERIA

Selon le Ministre d'Etat de la Justice du Nigeria, quelques 45 000 ressortissants, surtout des femmes et des enfants, sont chaque année victimes de trafic vers l'Europe. Une loi visant les trafiquants a été soumise à l'Assemblée Nationale et un Plan d'Action de lutte contre la traite des êtres humains, en coopération avec l'Union européenne, devrait être adopté début 2003 au Sommet des chefs d'Etats de Lisbonne.

ENFANTS REFUGIES UN SCANDALE !!!

Suite à une mission conduite en octobre et novembre derniers au Liberia, en Guinée et en Sierra Leone, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et l'organisation britannique Save the Children dénoncent de nombreux faits de violence et d'exploitation sexuelle de jeunes filles mineures réfugiées. Au total, les noms de quelques 70 individus, appartenant à plus de 40 organisations locales, internationales ou à des agences onusiennes, seraient cités par les enfants interrogés. L'UNHCR, gardant confidentiels ces témoignages, a immédiatement dépêché une équipe d'enquêteurs et préconisé des mesures pour mettre un terme à ces pratiques inacceptables.

Une lettre inattendue et émouvante...

Souvenez-vous. Dans le n°2 d'Esclaves, encore, en mars 1999, nous avons reproduit un avis de recherche d'une domestique, publié dans le journal libanais L'Orient-Le jour. Yolande Soamina est tombée dessus par hasard et nous a écrit le 14 janvier dernier. Le CCEM a transmis immédiatement à Caritas-Liban et au CCEM à Madagascar cet appel de détresse pour lui venir en aide.

Objet : Domestique en fuite, recherchée par la police

Messieurs,
Pour une surprise, c'en est une. Ma photo d'identité est apparue dans votre journal ... Je suis Malgache de Madagascar et je vis clandestinement au Liban depuis le 3 janvier 1998.

Mes sentiments sont très mitigés. De la joie? Non. Tout simplement, la peur, l'angoisse qui me hantent tout le temps se sont évanouis. J'ai de l'espoir. Je sais maintenant que quelque part sur ce monde, il y a une organisation qui pense à nous. C'est un cri de misère et de désespoir que je vous lance maintenant, il n'y a pas d'issue ici au Liban sans argent et il faut des milliers de dollars pour tout régler.

Où je vais trouver cet argent? Je ne peux pas travailler comme il faut, faute de papiers. Mon ex-patron a tout confisqué et ici un ou une domestique n'a pas le droit de parler. Si on est pas contente des conditions de travail, il faut rembourser tous les frais qu'ils ont dépensés pour nous faire venir. Donc on est entre l'enclume et le marteau. Premièrement on doit payer le patron, deuxièmement il faut régler la situation vis-à-vis du gouvernement.

A l'heure où je vous écris maintenant des milliers et des milliers de travailleurs étrangers sont en prison pour le seul crime d'être "SANS PAPIERS".

Et il y a aussi d'autres milliers dehors qui jouent encore à cache-cache avec la Police. C'est un cycle infernal qui n'en finira jamais.

...Je ne sais pas si j'ai la chance ou la malchance d'avoir vu mon annonce parue dans le journal "L'orient-Le Jour", d'être repris par votre magazine. Rien ne s'est amélioré depuis; je m'enfonce de plus en plus dans le gouffre. Sortez-moi de cette impasse s'il vous plaît.

... Qu'est-ce qu'elle va devenir ma fille unique qui me réclame déjà et ma vieille mère cardiaque? Ma vie est déjà dégradée et disgraciée.

Je suis très consciente de ma situation mais je n'ai pas les moyens de m'en sortir et je ne m'en sortirai jamais sans aide car rien n'est facile pour nous, les domestiques au Liban.

S'il vous plaît, je compte sur vous et votre vigilance pour me tirer d'ici et une réponse à ma lettre de votre part sera mon grand salut.

...L'intéressée désespérée.



"Yolande Soamina, employée de maison, de nationalité malgache, a fui le domicile de ses employeurs et rompu le contrat de travail établi pour 3 ans. Toute personne qui voudrait l'employer aurait intérêt à contacter le No. de tél.: (01)403000."

NDLR : La situation actuelle de Yolande reflète celle de centaines, voire de milliers, de domestiques étrangères au Liban (cf. EE Nos 2, 9-10 et 11) qui sont bloquées sur place dans la précarité la plus totale parce qu'elles n'ont pas assez d'argent pour régulariser leur situation administrative ou pour acheter un billet d'avion. Il serait temps que les autorités prennent des mesures.

Abonnement - Soutien - Adhésion

A retourner au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris Tel : 01 44 52 88 90

je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 18 €

OUI, je veux soutenir par mon don l'action du CCEM (Avec mon don je recevrai un reçu ouvrant droit à un abattement fiscal.)
 30€ 50€ 75€ 150€ Autre

J'ADHERE au CCEM : Cotisation annuelle : 30 €

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne

Nom : Prénom :

Adresse : N° tel :

Nous aider ? indiquez vos compétences :

Le CCEM est une association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, titulaire d'un compte à la Fondation de France n° 601.001